

BUDGET 2024 D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ : DES INVESTISSEMENTS ET LE RESPECT DES FONDAMENTAUX DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE PESANT

Le budget primitif 2024 d'Orléans Métropole a été présenté et adopté par les élus métropolitains, jeudi 21 décembre 2023. Construit cette année dans un contexte économique pesant fortement sur les dépenses de fonctionnement, le budget 2024 propose 157 M€ d'investissements au service des habitants et des entreprises du territoire pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable et toujours sans augmentation d'impôts.

2024 : un budget sérieux dans un environnement économique pesant

Hausse historique et durable des taux d'intérêts, évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires impactant la masse salariale, inflation qui pèse très significativement sur les indices de révisions de prix : la construction du budget 2024 se fait dans un environnement économique pesant fortement sur les dépenses de fonctionnement. La vigilance doit rester de mise sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement car l'évolution des bases fiscales ne suffit plus pour couvrir les hausses de dépenses subies.

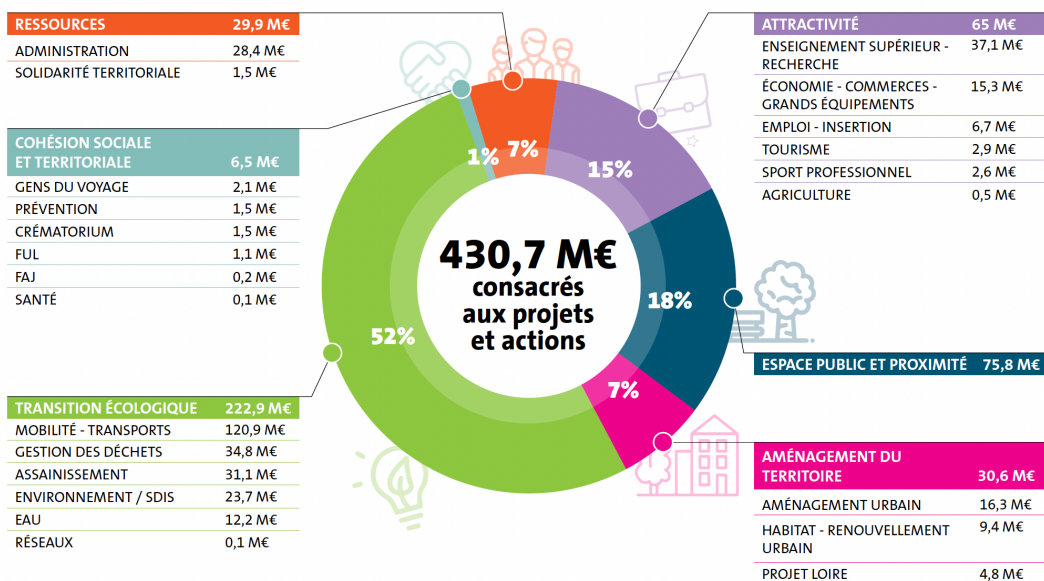
Malgré cela, les orientations budgétaires respecteront les fondamentaux de la stratégie financière du mandat :

- préservation des équilibres financiers,
- actions pour la transition énergétique,
- soutien de l'économie avec des ambitions et un niveau d'investissement qui restent importants.

3 priorités : Transition écologique, proximité et attractivité

Le budget élaboré pour 2024 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de 605 M€, dont 430,7 dédiés aux projets et actions qui seront engagés en 2024.

RÉPARTITION DU BUDGET D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT



Les projets d'investissements majeurs pour l'année 2024

Au global, les dépenses d'équipement d'Orléans Métropole sont proposées pour 2024 à hauteur de 156,9 M€.

Les dépenses d'équipements du budget principal 2024 sont proposées à 76,6 M€ avec notamment :

- La gestion de l'espace public, les voiries communales et intercommunales et les itinéraires cyclables : 34,5 M€, financés à hauteur de 4,6 M€ par des fonds de concours des communes
- Les travaux de l'université Madeleine : 21,4 M€, dont 0,7 M€ pour le parking
- Les investissements au titre de l'environnement et du plan climat et de la gestion des risques : 6,1 M€, comprenant 2 M€ de travaux de rénovation de l'éclairage public
- L'accueil des grandes écoles : 5,7 M€, dont 5,3 M€ pour l'ESTP
- Interives : 4,8 M€
- Parc de Loire : 4,6 M€, dont 3,2 M€ pour l'acquisition du site Become
- Des études et la maîtrise d'œuvre pour la requalification des mails : 4,4 M€
- La gestion des déchets pour 3,4 M€
- La fin des travaux d'équipement de CO'Met : 2,2 M€
- L'habitat logement : 2 M€
- Des travaux sur les parcs d'activités : 1,5 M€
- Subvention attribuée à La Chapelle-Saint-Mesmin pour la piste de BMX : 1 M€
- La constitution de réserves foncières : 0,9 M€
- Des investissements d'entretien et de construction au titre de la politique des gens du voyage : 0,8 M€
- La gestion du risque inondation : 0,8 M€

Les dépenses d'investissement des budgets annexes sont proposées à 42,6 M€, les principaux projets concernent :

- L'acquisition de bus hybrides : 11,4 M€
- Les travaux courants sur les réseaux d'assainissement : 6,8 M€
- Les travaux de la STEP de La Chapelle Saint Mesmin : 2,2 M€
- Les études énergétiques du parc des bus : 3 M€
- Les travaux courants sur les réseaux d'eau potable : 1,9 M€

Zoom sur l'évolution du mode de gestion des investissements

Le mode de gestion des investissements évolue vers une gestion en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP). La raréfaction des ressources implique d'adapter les modes de construction budgétaire pour améliorer la vision pluriannuelle. La gestion budgétaire en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) permet de répondre à cet objectif.

Les autorisations de programme sont de plusieurs types :

- AP de projet : elles correspondent au coup du projet et sont ouvertes pour la durée du projet
- AP d'investissements courants : elles sont pluriannuelles et permettent de couvrir, chaque année les investissements courants, de renouvellement, elles sont ouvertes pour la durée du mandat
- AP d'intervention : elles correspondent aux subventions d'investissement et sont ouvertes pour la durée de l'investissement financé

Les AP constituent la limite d'engagement pluriannuel et viennent ainsi se substituer aux reports qui étaient constatés chaque année. En général votées au moment du budget, leur montant, durée, échéancier peuvent être modifiés, préférentiellement en même temps qu'une DM. Il est également possible de créer une AP en cours d'exercice.

Les crédits de paiements (CP) prévus aux échéanciers des AP sont votés chaque année au budget. Désormais, le budget enregistre donc les décaissements de l'année et plus le montant total des projets (qui est enregistré dans l'AP). Ainsi, sont inscrits au budget 2024, les crédits de paiement (décaissements) qui concernent les Autorisation de Programme votées dans une délibération dédiée présentée lors la même séance que le budget

Les objectifs poursuivis par Orléans Métropole dans l'adoption de ce mode de gestion de la section d'investissement sont de différents ordres et notamment :

- assurer la meilleure lisibilité entre Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) et budgets votés,
- adapter au mieux les inscriptions budgétaires aux besoins réels de décaissement des opérations,
- limiter la mobilisation prématurée des financements et le recours aux reports de crédit. Les engagements de crédits seront désormais suivis et engagés dans le cadre des autorisations de programme.